

Département
de la Moselle

Canton de Verny

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 12

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 2
Nombre de Conseillers absents
Non excusés : 0

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 2

Date d'envoi convocation :
04/07/2019

Commune de CUVRY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 juillet 2019 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames
Elise DEFLOU-CARON, Géraldine HAMERT, Karine
HUMBERT, Leslie COLLIN, Sandra KREMER, Lucette
SYNNEVILLE

Messieurs Claude ENCKLE, Jean-Marc DEPIERRE
Gérard LENINGER, Dominique CHATEAU,
Franck COSTA, Guillaume SIBILLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Leslie COLLIN (procuration à F. COSTA)
Nicolas PETIT (Procuration à F. CARPENTIER)

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

1/ TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

2/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°02/2019

3/ DIVERS

1/ TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'inspection académique vient de statuer sur l'ouverture d'une 6^{ème} classe au sein du groupe scolaire Les Cerisiers. Afin de pouvoir ouvrir cette dernière, la municipalité se voit dans l'obligation de reconvertir l'actuelle salle informatique en salle de classe et d'opérer des travaux ainsi que l'acquisition de matériel et mobilier scolaire.

- **Achat d'un TBI :**

Rapport

Le groupe scolaire s'équipe de matériel informatique depuis 3 ans, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un tableau blanc interactif identique à ceux se trouvant dans 2 des salles de classes élémentaires pour un montant de 2 415.49 € HT auprès de la société MANUTAN Collectivités.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une subvention de 4 455.00 € a été attribuée dans le cadre de la DETR pour l'équipement informatique du groupe scolaire.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VALIDE la proposition d'équipement informatique pour un montant de 2 415.49 € HT, DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Réalisation d'un placard de rangement :**

Rapport

La salle informatique actuelle ne dispose d'aucun moyen de rangement. Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser un placard sur l'un des pans de mur.

Il propose au conseil municipal l'offre de Michel MULLER ébénisterie pour un montant de 3 077.00 € HT.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTÉ la proposition de Michel MULLER ébénisterie pour un montant de 3 077 € HT, DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Réalisation d'une sortie de secours :**

Rapport

Afin de permettre l'utilisation de la salle informatique comme salle de classe, il est nécessaire de bénéficier de 2 portes de sorties en cas d'incendie. Il est donc nécessaire de procéder à la pose d'une porte de secours afin de pouvoir utiliser la salle.

Monsieur le Maire propose au conseil l'offre de l'entreprise MOREL pour un montant de 1 800.00 € HT concernant la réalisation de la double ouverture dans le mur donnant sur le jardin périscolaire.

Il propose également l'offre de l'entreprise ALUBADRE pour un montant de 8 847 € HT correspondant à l'installation de 2 vitrages dont un vitrage permettant l'évacuation des enfants en cas d'incendie.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTÉ la proposition de l'entreprise MOREL pour un montant de 1 800.00 € HT,
ACCEPTÉ la proposition de l'entreprise ALUBADRE pour un montant de 8 847.00 € HT,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°02/2019

• INVESTISSEMENT

	-	+
2183 opé 117 : Mat info Mairie	3 200.00 €	
2183 opé 134 : Mat info Ecole Primaire		2 900.00 €
2184 opé 134 : Mobilier Ecole Primaire		4 100.00 €
2312 opé 139 : Aménagements extérieurs	18 000.00€	
2313 opé 102 : Travaux Ecole maternelle		2 200.00 €
2313 opé 134 : Travaux Ecole Primaire		16 000.00 €
2313 opé 138 : Travaux EP	4 000.00 €	

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VALIDE les modifications budgétaires proposées.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3/ DIVERS

• Demande subvention :

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter financièrement le sous-préfet dans le cadre DETR pour l'aménagement d'une salle de classe pour le RPI.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE de solliciter le sous-préfet dans le cadre de la DETR pour l'aménagement d'une salle de classe pour le RPI
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0